



RÈGLEMENT DE CONSULTATION

# RÉNOVATION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE LES ÉTANGS

DOSSIER SUIVI PAR/ ANNE PELLETER

RÉFÉRENT TECHNIQUE / PHILIPPE GUILLORÉ

MARCHÉ DE MAÎTRISE  
D'ŒUVRE

-MISSION DE BASE -

-MISSION  
COMPLÉMENTAIRE-

Anne PELLETER  
Tél : 02 98 66 99 00  
Télécopie : 02 98 59 92 00  
anne.pelleter@mairie-  
rosporden.fr  
www.rosporden.bzh

# Rosporden | Kernével



Ville de Rosporden - 10, rue de Reims - CS 90092 - 29140 ROSPORDEN  
Tél : 02 98 66 99 00 - Télécopie : 02 98 59 92 00 - Mail : [contact@mairie-rosporden.fr](mailto:contact@mairie-rosporden.fr)

# MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

## ARTICLE 1 – OBJET

La présente consultation concerne un marché de maîtrise d'oeuvre pour des travaux de rénovation d'une école primaire.de l'école primaire.

Lieu d'exécution : Commune de Rosporden, École Les Étangs

La part indicative de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée au travaux par la Maître d'Ouvrage est fixée à 400 000 Euros H.T.

**Date limite de remise des offres : mardi 26 juin 2018 à 10h00**

## ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### 1.1 ETENDUE ET MODE DE LA CONSULTATION

La présente consultation est lancée sous la forme d'une procédure adaptée et est soumise aux dispositions des articles 42 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

### 1.2 MARCHÉ ALLOTI ET / OU DIVISÉ EN TRANCHES

Le présent marché comporte une tranche ferme et 2 tranches conditionnelles désignées ci-après :

Désignation des Tranches	
TRANCHE FERME	Réfection du préau (faux plafonds, revêtements de sol, peinture murale) Réaménagement du bloc sanitaire Embellissement de l'entrée du préau Travaux de sécurisation des accès extérieurs Modification du local rangement
TRANCHE CONDITIONNELLE 1	Réaménagement du local de desserte des repas et de la plonge
TRANCHE CONDITIONNELLE 2	Restauration et amélioration du auvent du préau

Le mandataire devra impérativement répondre pour l'ensemble des tranches

### **1.3 DÉLAI D'EXÉCUTION**

Le délai d'exécution de l'opération est fixé dans le cadre de l'acte d'engagement.

### **1.4 MODIFICATION DE DÉTAILS AU DOSSIER DE CONSULTATION**

La Mairie de Rosporden se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### **1.5 DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est fixé dans l'acte d'engagement.

### **1.6 NÉGOCIATION, DANS LE CADRE D'UNE PROCÉDURE ADAPTÉE.**

La mairie de Rosporden se réserve le droit, par lot, de procéder avec l'ensemble des candidats (sauf ceux ayant remis une offre anormalement basse) à une phase de négociation sur l'ensemble du marché notamment le montant, les éléments techniques, le mémoire technique.

La négociation se fera par l'envoi d'un courriel ou d'une télécopie.

Les candidats devront remettre les précisions ou modifications dans le délai indiqué.

Conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, le pouvoir adjudicateur, même s'il a prévu de négocier, se réserve le droit, par lot, d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation si les offres initiales lui conviennent.

## **ARTICLE 3 – PRÉSENTATION DES OFFRES**

### **3.1 MODALITÉS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site [www.megalisbretagne.org](http://www.megalisbretagne.org) et publié sur le site internet de la commune.

### **3.2 COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation comporte les documents suivants :

- Le présent règlement de consultation,
- Un acte d'engagement et ses annexes,
- Un C.C.A.P.,

### **3.3 CONTENU DU DOSSIER QUE LE CANDIDAT DOIT REMETTRE :**

#### **3.3.a Un dossier de candidature**

Au stade de la candidature, l'entreprise devra se conformer aux dispositions de l'article 45 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- Lettre de candidature ou formulaire DC 1
- Le formulaire DC 2 ou une fiche d'identification de l'entreprise mentionnant les moyens humains (effectifs et organisation par catégorie), moyens matériels et équipements techniques, indication du chiffre d'affaires des 3 dernières années.
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- les déclarations sur l'honneur pour justifier :
- Attestation sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre pas dans le cas d'interdiction de soumissionner mentionnée à l'article 45 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.
- Qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales pour l'année précédent l'année de la consultation. Les candidats étrangers non établis en France veilleront à attester sur l'honneur le respect de ces différentes obligations au regard des règles d'effet équivalent dans leur pays d'origine.
- Les preuves de la capacité du candidat peuvent être apportées par tout moyen, notamment des attestations de Maître d'Ouvrage ou des références de travaux attestant de la compétence du candidat à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.
- Une présentation d'une liste de référence pour des travaux similaires datant de moins de 5 ans avec indication du nom du Maître d'Ouvrage, budget et caractéristiques de l'opération.

Le signataire indiquera ses noms et qualités et, pour les sociétés, s'il n'est pas un dirigeant de droit, justifiera de son pouvoir. A défaut, la candidature sera rejetée.

#### **Analyse des candidatures**

Si la Mairie de Rosporden constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 5 jours.

#### **Entreprises en redressement judiciaire**

Les entreprises admises au redressement judiciaire doivent justifier qu'elles ont été habilitées à poursuivre leur activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché. Elles devront produire la copie du ou des jugements prononcés.

#### **3.3.b Un projet de marché comprenant :**

Un acte d'engagement et ses annexes

La décomposition du prix global et forfaitaire ou devis.

Un mémoire justificatif avec références et moyens

### **Délai d'exécution des prestations :**

Le candidat devra :

- soit accepter le délai d'exécution indiqué dans l'acte d'engagement
- soit proposer un délai optimisé. Dans ce cas, il devra préciser dans l'acte d'engagement le délai et modifier le planning d'exécution des prestations

## **ARTICLE 4 – CRITÈRES DE CHOIX ET JUGEMENTS DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

### **4.1 SÉLECTION DES CANDIDATURES :**

Les critères suivants, seront utilisés pour juger la candidature : Capacités professionnelles, technique et financières, de l'entreprise et de ses sous-traitants éventuels à réaliser l'opération.

Par ailleurs, en application de l'article 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, et à défaut de présenter en même temps que son offre un mémoire explicitant que son professionnalisme et sa fiabilité ne peuvent plus être mises en cause en décrivant notamment les actions qui ont été engagées pour remédier aux dysfonctionnements antérieurs, il est précisé que ne sont pas autorisés à concourir les opérateurs économiques qui au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur.

### **4.2 JUGEMENT DES OFFRES**

La mairie de Rosporden éliminera les offres incomplètes ou ne correspondant pas à l'objet du marché.

Les critères ci-après seront utilisés pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse :

CRITÈRES PONDÉRÉS :

70 % PRIX

30 % Références, capacités et moyens

#### 4.3 ANALYSE DU PRIX

Le jugement des offres se fera sur le montant global des tranches.

Une répartition des prix devra cependant être faite dans l'acte d'engagement. Le candidat qui ne respecterait pas cette disposition verrait son offre écartée.

## ARTICLE 5 – CONDITION D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les offres, sous enveloppe cachetée devront porter les mentions ci-après indiquées :

Le pli extérieur portant l'adresse suivante contiendra l'enveloppe précitée :

Monsieur le Maire de Rosporden

Mairie de ROSPORDEN

10 rue de Reims

CS 90092

29140 Rosporden

Avec la mention :

**“Consultation de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'école primaire « Les Étangs »**

NE PAS OUVRIR avant la séance d'ouverture des plis

Les offres pourront; soit être remises contre récépissé à la Mairie de Rosporden avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent règlement ou, soit si elles sont envoyées par la poste, devront l'être à cette même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites visées ci-dessus ainsi que ceux remis sous pli non cacheté, ne seront pas retenus.

Soit transmises par voie électronique : La mairie de Rosporden autorise à répondre aux consultations par voie électronique, à l'aide de la plateforme de dématérialisation <https://www.megalisbretagne.org>

Pour chaque document sur lequel une signature est exigée, la signature doit émaner d'une personne habilitée à engager le candidat. Cette personne est soit le représentant légal du candidat, soit toute autre personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du candidat.

## ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Renseignements : Anne PELLETER

Tél : 02 98 66 99 00

Télécopie : 02 98 59 92 00

[anne.pelleter@mairie-rosporden.fr](mailto:anne.pelleter@mairie-rosporden.fr)